


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 23 Juillet 2020</p>	<p>Envoyé en préfecture le 30/07/2020 Reçu en préfecture le 30/07/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200723-CC_131_2020-DE</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 33 Suppléant : 1 Absents : 2 Pouvoirs : 3 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 131/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays à Seyssel Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 17 Juillet 2020</p> <p>Présents : Mesdames Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Florence POZZO, Carole ETTORI, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Philippe JACQUESON, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Patrick CHAPEL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Gérard LAMBERT, Gilles CALLET, Gilles PILLOUX, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Sandrine TASSET donne son pouvoir à Patrick CHAPEL, Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Suppléant : Georges CANICATTI représenté par Christophe COMÉ</p> <p>Absents : Frédérique AURELLE, Pascal COULLOUX</p> <p>Monsieur Didier CLERC est désigné secrétaire de séance</p>	

OBJET : SOCIAL, ENFANCE, JEUNESSE – Acquisition en VEFA du Pôle médical des Usse.

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 6-4,
Vu la délibération n°2013/09/01 du 16 septembre 2013 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative à l'acquisition du bâtiment proposé par la commune de Frangy,
Vu la délibération n°2014/02/08 du 12 mars 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative au prix d'achat de l'ancienne caserne des pompiers de Frangy,
Vu la délibération n°2014/05/05 du 19 mai 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse donnant l'autorisation au Président de poursuivre le projet de réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle,
Vu la délibération n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018 portant sur le financement de la maison de santé à Frangy,
Vu la délibération n°CC 66/2019 du 12 mars 2019 portant sur le nom de la future maison de santé,
Vu la délibération n°CC 171/2019 du 8 octobre 2019 portant sur la vente des terrains d'assiette destinés au Pôle médical des Usse,
Vu la délibération n°CC 196/2019 du 10 décembre 2019 portant financement du Pôle médical des Usse,
Vu l'avis des Domaines en date du 12 février 2020,
Vu la délibération n°CC 73/2020 en date du 12 mai 2020 portant financement du pôle médical des Usse.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône doit acquérir en Vente en État Futur d'Achèvement (VEFA) le rez-de-chaussée de l'immeuble « Les Berges des Usse » construit par Téractem, qui servira à des locaux professionnels de santé d'un ensemble nommé « Pôle médical des Usse ».

Considérant que cette vente s'accompagne de l'acquisition de 13 places de stationnement.

Le Vice-président propose au Conseil communautaire d'acquérir le rez-de-chaussée en VEFA auprès de la société Téractem.

Le Vice-président rappelle que le plan de financement a été acté le 12 mai 2020 et que le montant TTC total est de 1 105 611,60 €.

Le Vice-président indique que l'échéancier de financement proposé est le suivant (TTC) :

- 45 % - Paiement à la date de signature de l'acte authentique de VEFA : 497 525,22 €
- 15 % - À l'achèvement de dalle haute du rez-de-chaussée : 165 841,74 €
- 25 % - À la mise hors d'eau/hors d'air : 276 402,90 €
- 10 % - Achèvement des travaux : 110 561,16 €
- 5 % à la livraison : 55 280,58 €

Le Vice-président indique que l'acte de vente est annexé à la présente délibération.

Le Vice-président informe que les sommes seront mandatées au budget annexe « Pôle médical des Usse », section d'investissement, au compte 237.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente en état futur d'achèvement (VEFA) du rez-de-chaussée de l'immeuble issue de l'opération « Les Berges des Usse » pour des locaux professionnels de santé (« Pôle médical des Usse »).

NOTIFIE cette délibération à la trésorerie de Frangy-Seyssel.

NOTIFIE cette délibération à Me de Gruttola, Notaire à Frangy.

NOTIFIE cette délibération à Téractem.

IMPUTE les mandats au budget annexe « Pôle médical des Usse », en investissement, au compte 237.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification